



176627 - Sa mère entient une relation amoureuse avec son beau frère et c'est elle lui ecrit des lettres d'amour!!

question

Ma famille est une famille pieuse- Allah en soit loué-. Cependant il y a un problème au sujet duquel je voudrais vous consulter. Bien que ma mère soit une bonne femme qui nous traite mes soeurs et moi-même comme ses amies, elle fait des choses qui ne conviennent pas à une femme mariée. Elle amie mon oncle paternel plus que mon père. Elle me l'a dit franchement plus d'une fois! Plus grave, elle me demande de lui écrire des lettres d'amour et nous l'aidons à engager le chat avec lui à travers le Net. Mon oncle en question vit dans un autre pays. Il revient presque chaque mois dans son pays pour suivre ses porjets et son commerce. Il vient séjourner chez nous. Ma mère ne lui adresse pas la parole directement car elle sait que cela ne lui est pas permis puisqu'elle n'est pas liée à lui par un lien de parenté qui exclut la possibilité du mariage. Ma mère sait, en plus, que mon père n'aimerait pas qu'elle s'approche de mon oncle. Mon père sait qu'elle aime son frère plus que lui. En plus, il est au courant des lettres et du chat mais il ne sait pas que faire? L'affaire échappe à son contrôle. C'est pourquoi nous le voyons très nerveux chaque fois que mon oncle vient nous rendre visite. Il vient nous demander à mes soeurs et moi-même si ma mère à une boîte postale autre que celle qu'il connait et à travers laquelle elle pourrait échanger du courrier avec mon oncle! Chaque fois qu'il nous pose une telle question nous répondons par la négative car notre mère a pris auprès de nous l'engagement de ne pas l'informer.

Nous savons tous que ce comportement perpétré par notre mère est indécent. Elle même le sait mais elle tente de le justifier en évoquant le mauvais caractère de mon père qui ne lui aurait jamais rendu son amour, contrairement à mon oncle qui la traite bien et partage ses bons sentiments. Ce qui, à mon avis, ne justifie pas pourtant le comportement de ma mère à son égard. Que pensez vous de ce qu'elle fait? Peut on accepter la justification qu'elle en donne? S'il ne lui est pas permis de se comporter comme elle le fait, comment pourrais-je lui adresser des conseils sans blesser ses sentiments? M'est il interdit de ne pas accepeter de lui écrire des lettres d'amour et de l'aider à engager le chat? S'il en est ainsi, comment décliner sa demnade



correctement pour éviter de blesser ses sentiments? Je viens de mentionner qu'elle trouve que son comportement se justifie, contrairement à mon avis.

Il y a là deux opinions contradictoires opposant une mère à sa fille. Comment maintenir l'équilibre entre l'obéissance à la mère et le maintien de mon point de vue? En fait, il m'arrive parfois de sentir que son amour diminue dans mon cœur en raison de ses agissements que voilà. Ne nous oubliez pas dans vos prières. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, tous ceux qui sont impliqués dans cette affaire ont tort et ils baignent dans le péché. Vous êtes celle qui commet la plus grosse faute. Cela est dû à plusieurs raisons. Une de celles-ci est que vous vous employez à écrire pour votre mère des lettres pécheresses d'amour. Une autre raison est que vous cachez cela à votre père. Pire, vous mentez en prétendant que rien (d'anormal) ne se passe. Une autre raison est que vous n'avez pas conseillé votre oncle paternel de cesser ses actes de trahison envers sa foi et son frère. Une autre raison est que vous ne vous avez pas adressé franchement à votre mère de manière à la détourner de ce comportement léger et interdit puisque vous considérez ses actes et la justification qu'elle en donne comme un simple **avis** en face votre **avis** à propos de l'injustifiabilité de ses actes. Pourtant il s'agit en réalité de la passion opposée à un jugement religieux. En outre, vous veillez à ne pas blesser ses sentiments en refusant de lui écrire les lettres adressées à votre oncle que vous savez interdites. Tous ces facteurs nous font craindre que soyez celle des personnes impliquées qui commet le plus grand péché.

Vous pouvez cesser immédiatement ce rôle réprouvé et exprimez clairement à votre mère que ce qu'elle fait est interdit, qu'il ne lui est pas permis de le poursuivre et que la justification qu'elle en donne est inacceptable religieusement et rationnellement. Vous pouvez en plus informer votre père au cas où elle persisterait à entretenir ce lien répréhensible. Vous pouvez vous adresser à



vous pouvez enfin lui interdire l'accès de votre maison et mettre fin aux relations pécheresses entre votre mère et votre oncle. Vous pouvez encore mettre fin à cette situation en mettant votre père au courant des détails de l'affaire pour lui permettre d'agir conformément au devoir qu'Allah lui a prescrit à propos des conseils à donner aux membres de sa famille.

Nous ne vous conseillons d'informer votre père de cette affaire qu'au cas où votre oncle et votre mère persistent à maintenir leurs relations pécheresses. S'ils les cessent, vous êtes dispensée de la transmission de l'information. S'ils persistent tous les deux ou si l'un d'entre eux persiste à maintenir les dites relations, il ne vous sera plus permis de vous taire. Mieux, vous devrez, tout en continuant de les conseiller et de les sermonner, mettre votre père au courant des choses afin qu'il arrête ces relations pécheresses, même si cela devait aboutir au divorce d'avec son épouse ou à la rupture avec son frère et l'interdiction à lui de l'accès à la maison.

Deuxièmement, nous doutons de vos propos selon lesquels votre père est au courant des relations entretenues entre votre mère et votre oncle et que l'affaire échappe à son contrôle. A supposer que les choses soient comme vous le dites et que votre père soit réellement au courant de ce qui se passe entre sa femme et son frère et se tait dessus et ne se comporte pas selon les exigences de la situation, son attitude relève de la licence car il pourrait sermonner sa femme, ou la boycotter ou la frapper comme il pourrait interdire l'accès de sa maison à son frère et bloquer les moyens de communications chez lui. Ce qui nous fait douter de sa conscience de ce qui se passe puisque votre mère tient à le lui cacher et que quand il vous interroge sur l'affaire vous répondez négativement! Sa nervosité peut s'expliquer par des soupçons qu'il nourrit. Elle ne signifie pas nécessairement qu'il est au courant de l'affaire, étant donné que vous dites vous-même que votre mère n'adresse pas la parole à votre oncle pendant ses visites chez vous. Nous sommes certains, quant à nous, que s'il était au courant de ces relations pécheresses, il adopterait l'attitude digne d'un chef de famille pieux- comme vous le décrivez.

Troisièmement, l'une des dispositions de la loi religieuse interdit la coopération dans le péché et



l'agression, et l'obéissance dans la désobéissance (evers Allah) car on n'obéit à personne dans une affaire qui implique une disobéissance à Allah, fût le donneur d'ordre un père ou une mère. On n'obéit à quelqu'un que dans le bien. A ce propos Allah Très haut dit: **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran,5:2). D'après Ali (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Point d'obéissance à un ordre allant dans le sens de la désobéissance à Allah.** **L'obéissance se limite au bien.** (Rapporté par al-Bokhari,6830 et par Mouslim,1840).

Cela dit, il ne vous est pas permis d'hésiter à refuser l'obéissance à votre mère dans l'accomplissement d'un acte répréhensible relatif à ces relatifs pécheresses entretenues avec votre oncle. La justification qui en est donnée est sans valeur et ne mérite donc aucune considération.

Allah le sait mieux.